



garde de men enfants est ce que je risque de les perdre

Par **flocam**, le **08/01/2012 à 11:43**

bonjouril y a plus d'un an je me suis separe de mon mari la procedure de divorce a ete enclanché aussitot apres ,suite a de nombreuses persecution j'ai du deménagé dans un autre departement ou j'ai emmenenager avec mon nouveau conjoint hors a l'heure actuel notre couple ne tien plus la route etant toujours en procedure de divorce,mon futur ex mari a fait appel au droit d'hebergement de mes enfants on est repasser devant le juge debut janvier ,ma question est si je demenage a nouveau est ce que je risque de perdre la garde de mes enfants meme si c'est pour une question de bien etre pour eux et moi de plus cela me rapprochera de ma famille et mes enfants de leurs papa merci de votre reponse en esperent avoir ete assez clair

Par **Laure11**, le **08/01/2012 à 12:40**

Bonjour,

[citation]*droit d'hebergement de mes enfants* [/citation]

Je suppose que vous voulez parler du droit de garde des enfants.

Si vous déménagez à nouveau, personne ne peut prévoir quelle sera la décision du JAF. Toujours est-il que vous faites preuve d'une certaine instabilité et que ce n'est pas bon pour les enfants.

Maintenant, que va en penser le JAF ?